

26 oct 2007 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 26 octobre 2007

Calamités agricoles

Reconnaissance d'une calamité agricole et modification du calcul des indemnités

Reconnaissance d'une calamité agricole et modification du calcul des indemnités

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs aux calamités agricoles. Le premier projet considère comme une calamité agricole la sécheresse des mois de juin et juillet 2006, suivie par les pluies abondantes du mois d'août 2006. Il délimite également l'étendue géographique de cette calamité et détermine l'indemnisation des dommages. Le second projet modifie l'arrêté royal du 7 avril 1978. Il fixe les taux variables par tranche du montant total net des dommages subis, de même que le montant de la franchise et de l'abattement pour le calcul de l'indemnité de réparation de certains dommages causés à des biens privés par des calamités agricoles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>